

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

DELIBERATION n°2011/83

L'An deux mille onze et le jeudi 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, GANTCH, HELIP, BARTZ, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, HOURQUEIG et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT
M. AUSSANT donne procuration à M. SARTHE
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à Mme TOUTU

Secrétaire de séance : Mme CASENAVE

VOTE : à l'unanimité

OBJET : SERVICE OM – Cession de véhicule

Rapport

Monsieur le Président rappelle qu'en 2004, le SIVOM de la Vallée d'Ossau avait acheté d'occasion un fourgon Renault Master immatriculé 2495 XT 64 pour un montant de 16 342,69 € pour le Service OM. Ce véhicule n'est plus en fonction car la boîte à vitesse est endommagée ainsi que l'essieu avant, et ce véhicule avait été mis en circulation en 2000. Pour les besoins du service un nouveau fourgon a été acquis en 2010.

Le garage Lagare Maurice à Gère-Bélesten a fait une proposition de rachat de 500 € de ce véhicule pour les pièces détachées.

Considérant que les réparations de ce véhicule sont trop élevées et que son kilométrage est important, Monsieur le Président propose sa cession.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ADOpte le présent rapport

DECIDE de céder le véhicule de marque RENAULT Master immatriculé 2495 XT pour un prix unitaire de 500 € au garage Lagare Maurice de Gère-Bélesten,

AUTORISE le Président à retirer de l'inventaire de la CCVO ce bien, à procéder aux écritures nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier,

S'ENGAGE à inscrire les crédits afférents à cette opération de cession au Budget P 2011.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU

REÇU

le 20 DEC. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE